PLAN NATIONAL D'ACTIONS (PNA) EN FAVEUR DES TORTUES MARINES DES ANTILLES FRANCAISES

2020 - 2029

Compte rendu du

Comité technique n°4

du Plan national d'actions (PNA)

en faveur des tortues marines des Antilles françaises

2020-2029

Guadeloupe et Saint-Martin

Mardi 7 décembre 2021

8h30 – 11h

(mot de passe espace réservé aux partenaires : pnatmaf)

Comité technique (COTEC) n°4 du PNA TM pour la Guadeloupe et Saint-Martin
Dates et heure : le mardi 7 décembre 2021, 8h30 à 11h
Lieu : visioconférence (via *Teams*)
Participants : cf. Annexe 1 : Liste des personnes présentes au Comité technique n°4 du PNA TM pour la Guadeloupe et St-Martin

Documents liés :
- Support de présentation du COTEC n°4 pour la Guadeloupe & Saint-Martin
- Projet de charte du Réseau Tortues Marines Guadeloupe (v5 tenant compte des remarques reçues en COTEC) + fichier de questions / réponses associé
- Synthèse des commissions thématiques et programmation des actions du PNA Tortues marines pour l'année 2022
- Comptes rendus des commissions thématiques Antilles 2021 :
  ○ « Conservation en mer » du 12 octobre
  ○ « Conservation à terre » du 14 octobre
  ○ « Connaissance » du 9 novembre
  ○ « Sensibilisation » du 5 octobre
- Tableau de bord de suivi de la mise en œuvre des actions du PNA TM 2020-2029
- Tableau de bord de suivi financier du PNA TM 2020-2029 en Guadeloupe / St-Martin
- Compte rendu complet des Comités Techniques (COTEC) n°3 du PNA en faveur des tortues marines des Antilles françaises

Rédacteurs compte-rendu : - Nicolas PARANTHOËN (ONF) - Julie PAUWELS (ONF) - Simon MARTIN-PIGEONNIER (ONF)

Version du document	**Date de diffusion**	**Liste de diffusion**
Projet de compte-rendu – v1	17 décembre 2021	Participants au COTEC
Compte-rendu finale – vF	17 janvier 2022	Réseaux tortues matrines Guadeloupe et Martinique
Nombre de pages : 20 + annexe		

NB : tous les documents cités dans le présent compte-rendu et soulignés en bleu sont téléchargeables *via* des liens hypertextes.

Table des matières

1. INTRODUCTION 6

2. VOLET MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION DU PNA..... 7

1. ACTION 1 : ASSURER LA COORDINATION DES ACTIONS DU PLAN ET LE MONTAGE DES PROJETS – BILAN TECHNIQUE..... 7
   1. *Mise en œuvre de la gouvernance..... 7*
   2. *Tableau de bord de suivi des indicateurs de mise en œuvre des actions..... 7*
2. ACTION 2 : RECHERCHER DES FINANCEMENTS POUR LA RÉALISATION DU PNA ET ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET : BILAN FINANCIER 2021 & PERSPECTIVES DE FINANCEMENT 2022 8
   1. *Bilan financier 2021..... 8*
   2. *Perspectives financières 2022..... 9*
3. ACTION 5 : FORMALISER LE RÉSEAU TORTUES MARINES..... 10

3. BILAN TECHNIQUE DES COMMISSIONS THÉMATIQUES ANTILLES 2021 ET PROGRAMMATION DES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE EN 2022 14

*1. **Décision « Conservation en mer » n°6 :** L'animation du PNA propose de partager la vidéo et l'exposition photo produites par l'École de mer dans le cadre du projet de «pêche au filet fantômes» sur le site internet du RTM. 14*

*2. **Décision « Conservation en mer » n°14 :** La commission thématique propose d'axer la communication sur le fait de rester en surface et à 5 mètres au moins pour l'observation des tortues en palmes-masques-tuba (PMT)..... 14*

*3. **Décision « Conservation à terre » n°5 :** La commission thématique propose de lancer une prestation auprès de sociétés spécialisées dans la régulation en milieu naturel pour proposer une méthode de régulation de la mangouste plus efficiente, en s'appuyant sur les retours d'expérience de l'ONF. 15*

*4. **Décision « Conservation en mer » n°23 :** Le Parc National de la Guadeloupe met en place un suivi de l'évolution des habitats marins et de la fréquentation des tortues marines sur les ZMEL du Grand Cul de Sac Marin et en côte sous le vent. 15*

*5. **Décision « Connaissance » n°3.1 :** Animation PNA : pilote la mise en œuvre d'un protocole de suivi par distance-sampling aérien pour collecter des données d'occupation (présence/absence) des Tortue verte et Tortue imbriquée sur les zones d'alimentation côtière de Guadeloupe, Martinique et Saint-Martin. 16*

*6. **Décision « Connaissance » n°9 :** Commission thématique : propose que les patrouilleurs des suivis « traces » soient formés à la collecte des observations d'accouplement en mer pour les bancariser dans la base de données. 17*

*7. **Décision « Connaissance » n°10 :** Commission thématique : propose que les associations concernées se positionnent pour le COTEC du 7 décembre en Guadeloupe quant au lancement d'une nouvelle consultation pour mettre en œuvre le suivi traces en 2022. Il s'agit d'augmenter les moyens humains et financiers (i.e 22 500 €/an en moyenne entre 2018 et 2020) via une coordination salariée qui s'assure de la bonne mise en œuvre des suivis « traces », d'intégrer les coûts de formation et de simplifier les démarches administratives. 17*

*8. **Décision « Sensibilisation » n°9 :** Sur la base de l'inventaire réalisé par l'animation du PNA, les associations chargées de coordonner les animations en Guadeloupe, Martinique et Saint-Martin se rapprochent de l'animation du PNA pour dresser la liste budgétisée des supports pédagogiques et de communication à créer, commander ou rééditer en 2022, dont : **(i)** la mise à disposition ou l'élimination des supports existants (flyers, etc.), **(ii)** la réédition de tout ou partie du kit pédagogique destinés aux enseignants d'une part, et du kit destiné aux animateurs d'autre part, pour les 3 territoires, dont la création d'une nouvelle présentation powerpoint pour le kit « animateur » en Guadeloupe, **(iii)** la réédition de carnets pédagogiques réalisés par Evasion Tropicale en 5 000 exemplaires et la réédition de l'autocollant « Pa woulé asi sab-la » pour la Guadeloupe, **(iv)** la reproduction de certains supports abîmés de la caravane en Martinique, **(v)** la création de silhouette 2D et/ou de maquettes anatomiques 3D pour la Guadeloupe et/ou la Martinique..... 18*

*9. **Décision « Sensibilisation » n°2 :** La CT « sensibilisation » propose la mise en place d'une newsletter annuelle qui fait le bilan des activités du réseau. Ce bilan sera accessible depuis les sites internet pour éviter l'envoi d'emails. 19*

*1. **Décision « Sensibilisation » n°11 :** CibleS finalise la stratégie et le plan de communication du PNA qui seront communiqués au RTM sur les trois territoires, et assiste l'équipe d'animation des RTM pour la mise en œuvre des actions de lancement et d'entretien sur la base des ressources financières disponibles et des priorités d'action fixées aux COTEC. 19*

4. CLÔTURE DU COTEC 20

Relevé de décisions global du Comité technique (COTEC) n°4
PNA TM pour la Guadeloupe / Saint-Martin

Actions	Pilote(s)	Décisions
Action 1 Assurer la coordination des actions du plan et le montage des projets	Antilles	
	Animation PNA	**01.** organise la mise en œuvre de la gouvernance du PNA en 2022 et diffuse les comptes rendus au RTM.
	Animation PNA	**02.** met à jour le tableau de bord des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des PNA pour 2021, qu'elle diffuse au RTM avant le COPIL du 20 janvier 2021.
Action 2 Rechercher des financements pour la réalisation du PNA et accompagner les porteurs de projet	Antilles	
	Animation PNA	**03.** rappelle au RTM le lien d'accès vers le tableau de bord de suivi financier mis à jour pour l'année 2021 : Tableau de bord de suivi financier du PNA TM 2020-2029 en Guadeloupe.
Action 5 Formaliser le réseau tortues marines	Guadeloupe / Saint-Martin	
	Animation PNA	**04.** met à jour le projet de charte en intégrant les remarques du COTEC, qui valide son intérêt, et diffuse une version actualisée avec le compte-rendu provisoire, accompagnée d'un document explicatif, pour continuer son élaboration concertée avec les membres du COTEC (futurs membres signataires de la charte).
	COTEC Guadeloupe / St-Martin	**05.** propose d'étudier les pistes de Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) ou Public (GIP) pour formaliser le réseau.
Programme d'actions 2022 pour la Guadeloupe / St-Martin	Guadeloupe / Saint-Martin	
	COTEC Guadeloupe / St-Martin	**06.** soumet au Comité de pilotage du PNA la programmation d'actions 2022 suivante, déclinée en deux scénarios selon le budget alloué par l'ONF aux actions du PNA (scénario 1 : fourchette budgétaire haute ; scénario 1 : fourchette budgétaire basse) : Synthèse des commissions thématiques et programmation des actions du PNA Tortues marines en Guadeloupe et Saint-Martin pour l'année 2022

1. Introduction

N. PARANTHOËN (**animation PNA**) accueille et remercie les participants pour leur présence à ce comité technique n°4 du PNA en faveur des tortues marines des Antilles françaises pour la Guadeloupe et Saint-Martin, organisé en visio-conférence.

Réseau : tour de table (cf. Annexe 1 – Liste des 29 participants).

N. PARANTHOËN (**animation PNA**) rappelle la décision n°4 des Comités techniques (COTEC) n°3 en 2020[1] et validée en Comité de pilotage : une réunion, appelée « commission thématique », est organisée pour chaque volet du PNA (*i.e. conservation, connaissance et sensibilisation*) et commune aux 3 territoires, en préparation des COTEC. Il s'agit pour les acteurs des réseaux tortues marines de Guadeloupe et de Martinique d'y **présenter le bilan des actions menées en 2021 et de proposer les actions à poursuivre ou démarrer en 2022**.

Ces commissions thématiques se sont tenues entre le 5 octobre et le 9 novembre 2021. Les comptes rendus et relevés de décisions de chaque commission ont été soumis à relecture des participants puis validés en vue des COTEC[2], qui se tiennent aujourd'hui pour la Guadeloupe et Saint-Martin, et le 25 novembre dernier pour la Martinique.

L'équipe d'animation du PNA a **compilé les propositions de chaque commission thématique, et estimé le coût de leur mise en œuvre prévisionnelle en 2022.** Les financements acquis, à demander ou à rechercher ont été identifiés pour chacune de ces propositions.

Ce travail va être présenté aujourd'hui pour que les membres du COTEC participent à la priorisation des actions proposées (cf. fichier de synthèse). La stratégie du programme d'actions 2022 sera alors présentée au comité de pilotage (COPIL) pour validation le 20 janvier 2022.

[1] *Le COTEC propose la tenue d'une commission thématique annuelle pour chacun des 3 volets opérationnels du PNA : conservation, connaissance et sensibilisation. Le volet de « mise en œuvre et organisation du PNA » restera traité à l'occasion des COTEC. Ces commissions, proposées à une fréquence libre dans le PNA, se tiendront sur une demie journée en 2021, et de façon commune aux 3 territoires, pour renforcer la dimension supra-territoriale du PNA. Les actions de chaque volet pourront alors être balayées de façon exhaustive au sein de la commission thématique dédiée, en rassemblant les acteurs et partenaires directement concernés par ces actions, tout en restant ouverte aux autres partenaires qui souhaiteraient participer. Dans la mesure du possible, elles se tiendront en octobre. Les 2 COTEC annuels par territoire seront maintenus pour aborder le volet « mise en œuvre et organisation du PNA ». Ils se dérouleront sur une demie journée en novembre ou en décembre. Les propositions techniques à soumettre au COPIL s'appuieront sur les avis et propositions de chacune des 3 commissions thématiques, qui seront étudiées et priorisées en COTEC. Les COTEC gardent ainsi un rôle technique et s'allègent des débats, tout en ayant une fonction informative sur la mise en œuvre globale du PNA à destination des RTM de Guadeloupe / St-Martin d'une part et de Martinique d'autre part.*

[2] Comptes rendus à retrouver sur en bas de la page : https://www.tortues-marines-antilles.org/espace-reserve-membres

2. Volet mise en œuvre et organisation du PNA

1. Action 1 : Assurer la coordination des actions du plan et le montage des projets – BILAN TECHNIQUE

Priorité 1

Bref rappel de l'action :

a) *Mettre en place une gouvernance efficace et légitime (COTEC, groupes de référents scientifiques, COPIL)*
b) *Mettre en place une animation efficace du PNA*
c) *Tenir un carnet de bord de l'avancement des actions*
d) *Assurer un appui au montage de projets*

1. Mise en œuvre de la gouvernance

N. PARANTHOËN (animation PNA) rappelle la gouvernance du PNA, articulée autour du Comité de pilotage (COPIL) qui statue sur les propositions des Comités techniques (COTEC), de Guadeloupe / St-Martin d'une part et de Martinique d'autre part. Les COTEC élaborent les propositions techniques à soumettre au COPIL. Ce faisant, les COTEC et COPIL se sont tenus à des rythmes réguliers et conformes à la fréquence de 1 COPIL par an pour l'ensemble des territoires, et 1 COTEC par an et par territoire. 15 réunions de commissions thématiques se sont tenues depuis décembre 2017 (bilans annuels de suivi des pontes, validation du protocole de suivi de l'activité de ponte, protection des sites de pontes et alimentation, création d'outils de sensibilisation). **En 2021, 4 commissions thématiques se sont réunies**[2] **en présence de partenaires des 3 territoires pour maximiser les échanges techniques et préparer les COTEC, dont le format est allégé**. Les actions de chaque volet ont été balayées de façon exhaustive au sein de la commission thématique dédiée, en rassemblant les acteurs et partenaires directement concernés, tout en restant ouverte aux autres partenaires qui souhaitaient participer.

2. Tableau de bord de suivi des indicateurs de mise en œuvre des actions

Rappel de la décision n°1 des derniers COTEC *: « L'**Animation du PNA** créé et transmet un tableau de bord de suivi des indicateurs de mise en œuvre des actions du PNA avec le compte-rendu final. »*
N. PARANTHOËN (animation PNA) explique qu'un tableau de bord de suivi des indicateurs de mise en œuvre des actions du PNA a bien été créé, renseigné et diffusé au réseau avec l'envoi du compte-rendu des COTEC n°3 le 02 juillet 2021. La dernière mise à jour pour les actions déployées en Guadeloupe et St-Martin est datée d'avril 2021. **Le tableau de bord des indicateurs sera de nouveau mis à jour en prévision du COPIL n°4 du 20 janvier 2022**. Ce tableau est accessible en ligne depuis l'espace réservé aux partenaires : https://www.tortues-marines-antilles.org/espace-reserve-membres (mdp : pnatmaf).
Un aperçu de l'organisation de ce tableau est présenté en séance. Les actions figurant au PNA et leurs indicateurs associés sont inscrits en lignes. Les colonnes détaillent l'intitulé des actions, sous actions et indicateurs du PNA, le niveau de priorité, le calendrier d'exécution prévisionnelle, l'opérateur de l'action, le renseignement quantitatif de chaque indicateur par année et par territoire, avec une estimation du pourcentage de réalisation de l'action, et enfin la liste des livrables associés à chaque action, téléchargeables directement depuis le tableau de bord par liens hypertextes.

Avis du COTEC Guadeloupe n°4 [Action 1] :
01. Animation PNA : organise la mise en œuvre de la gouvernance du PNA en 2022 et diffuse les comptes rendus au RTM.
02. Animation PNA : met à jour le tableau de bord des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des PNA pour 2021, qu'elle diffuse au RTM avant le COPIL du 20 janvier 2021.

Priorité 1

2. Action 2 : Rechercher des financements pour la réalisation du PNA et accompagner les porteurs de projet : BILAN FINANCIER 2021 & PERSPECTIVES DE FINANCEMENT 2022

Bref rappel de l'action :

a) Identifier les sources potentielles de financement sur chaque territoire
b) Assurer une veille sur les sources de financements adaptées aux actions du PNA
c) Élaborer un programme financier global optimisé

***Rappel de la décision n°5 des derniers COTEC** : « L'**Animation du PNA** créé et transmet un tableau de bord de suivi financier du PNA avec le compte-rendu final. »*

N. PARANTHOËN (animation PNA) explique qu'un tableau de bord de suivi financier a bien été créé, renseigné et partagé au réseau avec l'envoi du compte-rendu des COTEC n°3 le 02 juillet 2021. Ce tableau est accessible en ligne depuis l'espace réservé aux partenaires : https://www.tortues-marines-antilles.org/espace-reserve-membres (mdp : pnatmaf).

Ce tableau permet une vision analytique précise du bilan financier et de la programmation par année, par objectif et par action du PNA. Quelques extractions graphiques sont présentées en séance.

1. Bilan financier 2021

Les **dépenses prévisionnelles conventionnées** pour mettre en œuvre des actions du PNA TM à la Guadeloupe et Saint-Martin en 2021 s'élèvent à **759 126 euros** au total.

Les **dépenses engagées** en 2021 s'élèvent à **664 747 euros**, soit près de **88%** des dépenses prévisionnelles.

Cet écart global négatif masque une hétérogénéité d'engagement selon les projets : sous-engagement pour certains (FEDER PNA, Plans de relance) face à un sur-engagement sur d'autres (FEADER Forêt Domaniale du Littoral, FEAMP TOPASE). Cela s'explique souvent par des engagements tardifs de financements pluriannuels démarrés les années antérieures et qui ont été pour partie rattrapés (ex: FEADER FDL, FEAMP TOPASE), ou de financements pluriannuels démarrés en cours d'année 2021 (ex : plans de relance, MOBBiodiv Sainte-Anne, Life4BEST St-François).

Les dépenses ont été allouées pour **77% à des actions de conservation**, pour **11% à l'animation du PNA**, pour **6% à des actions de connaissance**, et pour **6% à des actions de sensibilisation**.

13 programmes de financements ont été identifiés (cf. diapositive n°16 de la présentation). **L'Union européenne** apparait comme le plus gros financeur avec 55% des budgets conventionnés et **66% des dépenses engagées** *via* les programmes FEDER, FEAMP, FEADER et INTERREG. La contribution de l'**État**, à travers la DEAL et les ministères, représente 28% des budgets conventionnés et **27% des dépenses exécutées**. Les **établissements publics** (OFB/ONF) représentent 15% des dépenses prévisionnelles et 6% des dépenses engagées.

2. Perspectives financières 2022

925 926 € de dépenses prévisionnelles sont identifiées en 2022 d'après les **financements acquis** et leur planification pluriannuelle (11 programmes de financement identifiés).

Il est à noter que **9 de ces 11 financements se solderont en 2022**, ce qui implique une recherche de financement à prévoir pour poursuivre la mise en œuvre des actions à partir de 2023. C'est le cas du financement de la **DEAL** pour le marché d'animation du PNA, du **FEDER PNA**, du projet **INTERREG CaribCoast**, du projet **FEADER** porté par l'ONF pour l'aménagement et la restauration de la FDL, du projet **Life4BEST « PlantAksyon »** porté par la commune de Saint-François, du **FEAMP « TOPASE »** porté par le CNRS, et des financements **« Agir pour les tortues marines à Saint-Martin »** 1 et 2 au bénéfice de l'AGRNSM.

Trois financements courent jusqu'en 2023, dont deux financés au titre du **Plan de Relance** : le projet de restauration de plages de ponte de tortues marines à Marie-Galante au bénéfice de l'ONF, et le projet de mise en place de mouillages écologiques à la Désirade et Petite Terre au bénéfice de l'association Titè. Le dernier programme de financement est un projet **MOB Biodiv' pour la restauration écologique littorale** porté par la ville de Sainte-Anne.

Les **financements européens représenteraient 46% des dépenses prévisionnelles** pour 2022, suivis des financements de **l'État** à hauteur de **39%,** des **établissements publics** (OFB, ONF) à hauteur de **12%**, de **l'UICN** à hauteur de **2%**, de **l'association Titè** à hauteur de **2%** et du **Conseil Régional** à hauteur de **1%**.

Ces dépenses porteraient à **73% sur des actions de conservation**, **15% en faveur d'actions de sensibilisation, 7% en faveur de l'animation** du PNA et à **5% en faveur des actions de connaissance**.

Des **financements demandés** sont par ailleurs en attente de réponse. Il s'agit du financement du **Ministère de la Transition Écologique** (MTE) pour la Mission d'intérêt général « biodiversité » à hauteur d'environ **53 275 €** pour financer la moitié du poste de VSC chargé d'animation du PNA (l'autre moitié serait prise en charge sur le PNA Iguane) et 75 jours d'interventions de techniciens ONF sur des actions du PNA (régulation de la petite mangouste indienne à Port-Louis et Marie-Galante, tournées de surveillance et de police, suivi des traces de pontes à Port-Louis, intervention sur tortues marines en détresse).

Avis du COTEC Guadeloupe / Saint-Martin n°4 [Action 2] :
03. Animation PNA : rappelle au RTM le lien d'accès vers le tableau de bord de suivi financier mis à jour pour l'année 2021 : Tableau de bord de suivi financier du PNA TM 2020-2029 en Guadeloupe.

3. Action 5 : Formaliser le réseau tortues marines

Priorité 1

Bref rappel de l'action :

a) *Identifier les membres de ce réseau et leur statut*
b) *Identifier les objectifs, besoins et obligations du réseau*
c) *Rechercher s'il existe un cadre juridique adapté à ces besoins et obligations*
d) *Mettre en place un cadre ou, le cas échéant, définir les règles de fonctionnement d'un réseau non formel (ex : charte)*
e) *Communiquer autour de l'organisation et des missions du Réseau tortues marines*

***Rappel de la décision n°14 des derniers COTEC** : « Le COTEC redéfinit et reprogramme l'action relative à la création d'une structure regroupant l'ensemble des associations œuvrant en faveur de l'étude et la protection des tortues marines et de leurs habitats, voire la biodiversité en général. Les associations Titè, Le Gaïac et l'AGRNSM sont favorables à une prestation de service lancée par l'équipe d'animation du PNA pour définir les statuts possibles de cette structure. En l'absence d'avis contraire, l'animation du PNA lancera une consultation en ce sens en 2021 selon les ressources humaines et financières disponibles. NB : une autre forme de formalisation de l'ensemble du Réseau Tortues Marines est possible (ex : charte, etc.), y compris à l'échelle des Antilles françaises. »*

N. PARANTHOËN (animation PNA) rappelle qu'une consultation a été lancée en Guadeloupe / St-Martin et à la Martinique, visant à définir la stratégie de communication du PNA. Il est apparu que la communication interne aux réseaux tortues marines et leur fonctionnement nécessitaient la rédaction d'une charte. L'agence CibleS et l'animation du PNA ont donc travaillé sur un projet qui a été soumis aux réseaux pour avis, puis présenté en commission thématique « sensibilisation » le 05 octobre 2021.

C. LALLEMAND (KAP NATIREL) explique que plusieurs associations du RTMG se sont réunies en visio pour échanger sur ce sujet. Elle rappelle que le projet de charte a été envoyé par l'équipe d'animation la veille de la commission thématique sensibilisation (4 octobre). Les échanges menés parmi les associations concluent à la nécessité de poursuivre la réflexion sur le projet de charte, au cours d'une discussion collective. Les acteurs associatifs craignent par ailleurs un manque de différenciation entre les acteurs historiques et ceux qui réalisent des actions plus ponctuellement, voire des actions sans rapport avec la conservation des tortues marines, notamment parmi les socio-professionnels. Ils craignent d'être noyés dans une masse d'acteurs sans une visibilité claire sur qui s'occupe de quoi. Les participants à cette réunion demandent donc un délai de réflexion supplémentaire sur la charte d'une part (pas de validation en COTEC), et souhaitent réfléchir d'abord à une formalisation du réseau (RTMG dans sa globalité ou seulement ses acteurs associatifs), préalablement à la création d'une charte.

N. PARANTHOEN (animation PNA) présente un aperçu global du projet de charte dans sa dernière version. Les termes modifiés d'après les retours reçus suite à la présentation du 5 octobre sont surlignés en jaune pour plus de visibilité. Il invite les membres du COTEC à profiter de la demi-heure consacrée à ce sujet à l'ordre du jour pour conduire ce temps d'échanges.

C. RINALDI (Évasion Tropicale) considère que la charte n'est pas mûre en l'état. Il ne fut pas faire entrer tout le monde dans le RTMG, notamment les opérateurs touristiques. Si on valide la charte dès maintenant, il faut que la liste des membres soit hyper restreinte dans un premier temps. Elle considère que la charte est pour l'instant trop floue.

M. CHAULET (To-Ti-Jon) est d'accord avec C. LALLEMAND et C. RINALDI, il est nécessaire d'avoir un délai de réflexion supplémentaire. De plus la charte n'a pas de valeur juridique.

C. LALLEMAND (Kap Natirel) ajoute que ce délai est nécessaire pour que la charte soit établie dans une démarche de co-construction.

N. PARANTHOEN (animation PNA) demande quelles sont les parties spécifiques de la charte qui posent précisément problème et méritent modification. Il rappelle que la définition originelle du RTMG inclut les socio-professionnels, notamment les marins pêcheurs. Des acteurs socio-professionnels figurent donc déjà dans le RTMG et certains contribuent à mettre en œuvre des actions du PNA. Il demande si c'est le point bloquant pour valider de la charte.

C. RINALDI (Évasion Tropicale) estime qu'il y a besoin de se réunir pour nommer précisément les acteurs qui peuvent faire partie du réseau et faire rentrer d'autres acteurs plus tard.

M. LAURENT (DEAL 971) rappelle que l'objectif premier de la charte est la valorisation des actions de l'ensemble des acteurs du réseau, quel que soit leur statut. Elle entend que les acteurs associatifs semblent réticents à être mis au même niveau que des acteurs qui s'investissent de façon moins régulière. Or l'objectif de la charte n'est pas de hiérarchiser les acteurs, mais de mettre en valeur la richesse de leur diversité, et la prise en compte des enjeux tortues marines dans une diversité de thématiques. L'autre objectif majeur est d'encadrer les interventions de chacun notamment en termes de communication suite à des débordements constatés en Martinique. La charte permettra enfin de rappeler les modalités d'utilisation et de partage des données, notamment dans le cadre du SINP. Elle permettra ainsi d'informer les membres de leur droits et devoirs dans le cadre du réseau dès la signature. Il ne faut pas voir la charte comme un outil qui permet d'exclure, mais plutôt un outil qui valorise les acteurs impliqués à travers des règles communes. Enfin, s'il y a un besoin de formalisation spécifique aux associations, il faut peut-être y répondre dans un autre cadre que celui du RTMG.

C. RINALDI (Évasion Tropicale) est d'accord sur la nécessité de règles à mettre en place par rapport aux interventions de chacun. Elle insiste sur le besoin d'avoir une liste d'abord restreinte de membres, avant de l'ouvrir à d'autres. La charte peut aussi être informative, sans que les opérateurs touristiques ne fassent nécessairement partie du réseau. Certains opérateurs se revendiquent en effet du RTMG mais ne font rien concrètement pour la conservation des tortues marines, outre le respect des règles d'approche. Il faut différencier les personnes qui agissent pour la conservation des tortues marines dans le cadre du réseau et ceux qui s'en revendique pour faire de la publicité à des fins commerciales.

N. PARANTHOEN (animation PNA) demande si, à l'heure actuelle, il existe un outil ou un document qui permette de contrer ce problème.

C. RINALDI (Évasion Tropicale) répond que pour l'instant, la seule façon de contrer cela est d'informer. La charte n'a pas de valeur réglementaire, il faudrait un outil préfectoral.

N. PARANTHOEN (animation PNA) rappelle que la charte n'a pas pour objectif de résoudre tous ces problèmes, mais de valoriser les structures qui participent activement à la mise en œuvre d'actions du PNA. Il semblerait que l'inclusion des socio-professionnels soit le point bloquant essentiel, or l'argumentaire porte ici sur des opérateurs qui ne sont pas impliqués dans la mise en œuvre d'actions du PNA. Il est donc dommage que cela empêche d'avancer sur ce projet, alors que le RTMG n'est basé sur aucun fondement à ce jour. Bien qu'elle n'ait pas de valeur réglementaire, la charte permettra au moins de définir et maîtriser l'entrée des acteurs dans le réseau, et de faire valoir ce document auprès de ceux qui s'en revendiquent alors qu'ils n'en sont pas signataires. Sans validation de la charte, le réseau reste donc orphelin d'un document pour le définir et identifier concrètement ses membres, alors que les problèmes évoqués persisteront.

C. RINALDI (Évasion Tropicale) confirme bien l'intérêt de la charte, mais estime qu'il y a besoin de se réunir pour revoir certains points. Le COTEC d'aujourd'hui pourrait valider l'intérêt de créer cet outil, et proposer d'organiser une réunion pour sa révision en janvier 2022.

M. LAURENT (DEAL 971) indique effectivement qu'il n'y a pas de raison de brusquer les choses. Tous les avis semblent confirmer l'intérêt et les objectifs de la charte. Les points bloquants semblent davantage résulter d'incompréhensions qui montrent simplement un besoin d'échanger pour finaliser l'outil. L'idée n'est pas de laisser rentrer n'importe quel opérateur dans le réseau, mais certains acteurs privés en font déjà partie, à l'image des clubs de plongée au titre de leur participation au programme INAScuba. Il n'est pas question de valoriser une prestation touristique, mais bien des acteurs qui réalisent une action identifiée dans le cadre du PNA.

C. LALLEMAND (Kap Natirel) confirme qu'il manque la notion de co-construction qui permettra de mieux comprendre les objectifs de cet outil.

F. GUIOUGOU (Le Gaïac) demande si la charte sera opposable juridiquement.

N. PARANTHOEN (animation PNA) répond qu'elle ne sera pas opposable et que ce n'est pas son rôle. Il existe déjà des outils à faire valoir en justice pour aller à l'encontre d'actions contraires à la protection réglementaire des tortues marines.

M. CHAULET (To-Ti-Jon) demande un délai de réflexion pour que la charte joue complètement son rôle.

N. PARANTHOEN (animation PNA) demande le positionnement des structures non-associatives.

S. BEDEL (PNG) indique qu'elle n'est pas légitime pour parler au nom du PNG. Le PNG ne doit pas avoir d'avis particulier sur la charte : il fait partie du RTMG par nature puisque les actions qu'il mène en faveur des tortues marines sont des missions régaliennes. Elle rappelle qu'à l'époque de la création du RTMG, il y avait une volonté de ne pas le formaliser pour que toute personne travaillant en faveur des tortues marines puisse être membre. Le problème de récupération de l'image du réseau à d'autres fins que la conservation n'existait pas. La création d'une charte est une piste. Pour plus de formalisme, la piste d'un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) ou Public GIP) pourrait être étudiée. Concernant le projet de charte en tant que tel, les termes des intitulés en articles 1 et 2 de la charte sont trop « officiels » pour un document qui n'est pas opposable. Elle propose que les termes « d'agrément », de « démission » et « d'exclusion » du réseau soit par exemple remplacés par « entrée » et « sortie ». Elle estime enfin que le nœud du problème porte sur la définition des acteurs historiques. À quel moment considère-t-on qu'un acteur est historique ou non ? Est-ce que toutes les personnes qui se prévalent du réseau aujourd'hui peuvent être membres d'office ?

N. PARANTHOEN (animation PNA) indique que les instances de gouvernance du PNA permettent de juger de cela (COTEC et COPIL).

S. BEDEL (PNG) demande si par exemple, un opérateur touristique qui emmène ses clients voir des tortues marines dans le respect des règles de bonne conduite, mais qui n'agit pas directement pour leur conservation, pourrait être membre signataire du réseau via la charte.

N. PARANTHOEN (animation PNA) répond que le transport de touristes pour observer les tortues marines n'est pas une action définie au PNA. Un tel acteur ne pourrait donc en aucun cas prétendre à entrer dans le réseau tortues marines sur cette seule base.

M. LAURENT (DEAL 971) souligne que le réseau est fondé sur des membres qui contribuent à la réalisation des actions du PNA, dont l'objectif est la conservation des tortues marines. Ce n'est pas le

cas des opérateurs touristiques dans le cadre de leurs prestations. Elle s'interroge par ailleurs sur l'intérêt de définir ce qu'est un membre « historique ».

S. BEDEL (PNG) comprend que la charte n'a pas pour objectif de résoudre la question des opérateurs touristiques. Elle pense cependant que la définition des membres historiques peut poser problème.

N. PARANTHOEN (animation PNA) répond que la définition des membres « historiques » n'est pas un sujet pour la charte. Le point d'entrée de la charte porte sur la contribution ou non à des actions de conservation en faveur des tortues marines, telles que définies dans le PNA. Le côté historique n'a pas lieu d'être. Des acteurs comme l'association AEVA se sont historiquement impliqués, mais ne sont plus actifs sur les sujet « tortues » aujourd'hui. Cette implication historique ne leur donne pas de légitimité supplémentaire pour faire partie du réseau aujourd'hui, même si la porte reste bien sûr ouverte s'ils souhaitent s'impliquer de nouveau.

S. BEDEL (PNG) demande si un prestataire à qui on aurait attribué une prestation pour la réalisation d'une action du PNA pourrait être membre du réseau.

N. PARANTHOEN (animation PNA) répond que la décision d'intégrer ou non le prestataire au réseau relèverait du COTEC/COPIL si ce dernier en fait la demande. À titre personnel, il estime qu'un bureau d'étude qui s'investit sur des actions du PNA *via* de l'autofinancement et au-delà de prestations ponctuelles comme le fait Aquasearch en Martinique a toute légitimité à faire partie du réseau, mais qu'un prestataire qui répond très ponctuellement à des prestations comme Biotope est moins dans cet esprit. Cela restera à l'appréciation du COTEC.

S. BEDEL (PNG) indique que la clarté de ces réponses est de nature à rassurer. Elle rappelle que la piste du GIS ou du GIP pourrait être intéressante pour inclure des structures aux statuts multiples. Elle avait étudié cette question à l'époque sur demande de l'ONCFS. Des documents existent à ce sujet. Les membres du réseau avaient rejeté cette proposition car elle était considérée comme inutile à l'époque. Ce format de structuration permettrait aussi de faire des demandes de financement via le groupement.

D. CHEVALLIER (CNRS) estime que la mise en place d'une charte est très importante. Il revient sur l'article 2 qui indique qu'un membre peut être exclu pour « non-participation » aux actions du PNA. Il est important de définir ce que cela signifie car il n'est pas toujours possible pour certains membres de s'investir de manière constante, notamment avec les contraintes actuelles. Il ajoute que le partage des données est une bonne initiative, mais qu'elle n'est pas toujours cohérente avec le fonctionnement de la recherche, laquelle nécessite parfois plusieurs années de collecte avant de valoriser et publier les analyses de ces données.

M. LAURENT (DEAL 971) répond que la charte ne rajoute pas de contrainte supplémentaire sur ce point, rappelle seulement les obligations existantes en rapport avec le SINP.

N. PARANTHOEN (animation PNA) conclut que la charte sera retravaillée sur la base de ces échanges, puis soumise à discussion pour poursuivre sa co-construction en vue d'une version finale validée.

Avis du COTEC Guadeloupe / St-Martin n°4 [Action 5] :
04. Animation PNA : met à jour le projet de charte en intégrant les remarques du COTEC, qui valide son intérêt, et diffuse une version actualisée avec le compte-rendu provisoire, accompagnée d'un document explicatif, pour continuer son élaboration concertée avec les membres du COTEC (futurs membres signataires de la charte).
05. COTEC : propose d'étudier les pistes de Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) ou Public (GIP) pour formaliser le réseau.

3. Bilan technique des commissions thématiques Antilles 2021 et programmation des actions à mettre en œuvre en 2022

N. PARANTHOËN (animation PNA) présente le tableau récapitulatif des décisions prises lors des 4 commissions thématiques : Synthèse des commissions thématiques et programmation des actions du PNA Tortues marines en Guadeloupe et Saint-Martin pour l'année 2022. Il détaille l'architecture de cet outil. Les membres du COTEC sont invités à réagir sur la stratégie financière (estimation budgétaire et financement fléché) de chacune des décisions présentées. Les décisions rappelées ici ne seront pas débattues : elles sont issues des échanges en commissions thématiques, qui ont été validées par compte-rendu soumis à relecture préalable de tous les participants.

Deux scénarii sont présentés : l'un avec une fourchette haute du budget ONF consacré aux actions du PNA pour 2022 (autour de 210 000 euros en charges externes), l'autre avec une fourchette basse du budget ONF consacré aux actions PNA (autour de 145 000 euros en charges externes). La décision interne finale sera connue en janvier 2022. Noter que ce budget porte sur les deux PNA (tortues marines et Iguane des petites Antilles).

Seules sont retranscrites ci-dessous les décisions ayant fait l'objet de réactions en séance. Pour consulter l'ensemble des décisions et la stratégie financière associée, se référer au tableau de synthèse.

PRESENTATION DU SCENARIO 1 (fourchette haute du budget alloué aux PNA en 2022 : environ 210 000 €)

Volet Conservation

1. Décision « Conservation en mer » n°6 : *L'animation du PNA propose de partager la vidéo et l'exposition photo produites par l'École de mer dans le cadre du projet de «pêche au filet fantômes» sur le site internet du RTM.*

A. LE MOAL (Kap Natirel) demande si ce budget inclut des opérations de ramassage de filet fantômes.

N. PARANTHOEN (animation PNA) indique qu'il s'agit uniquement ici du financement des postes de l'animation du PNA. Le projet de l'École de la Mer sur les filets fantômes étant terminé, il n'y a pas de financement affiché pour 2022.

2. Décision « Conservation en mer » n°14 : La commission thématique propose d'axer la communication sur le fait de rester en surface et à 5 mètres au moins pour l'observation des tortues en palmes-masques-tuba (PMT).

C. RINALDI (Evasion Tropicale) précise que cela ne concerne pas uniquement le PMT, il faut inclure tout autre type de pratiques et être plus exhaustif.

M. LAURENT (DEAL Guadeloupe) répond qu'on peut difficilement demander aux plongeurs en bouteille d'observer les tortues depuis la surface.

C. RINALDI (Evasion Tropicale) estime que des recommandations doivent aussi concerné la plongée.

N. PARANTHOEN (animation PNA) : la décision est reformulée : « *La commission thématique propose d'axer la communication sur le fait de rester en surface et à 5 mètres au moins pour l'observation des tortues notamment en palmes-masques-tuba* ».

3. Décision « Conservation à terre » n°5 : La commission thématique propose de lancer une prestation auprès de sociétés spécialisées dans la régulation en milieu naturel pour proposer une méthode de régulation de la mangouste plus efficiente, en s'appuyant sur les retours d'expérience de l'ONF.

M. LAURENT (DEAL Guadeloupe) précise qu'il ne s'agit pas d'une prestation avec une intervention opérationnelle sur site, mais plutôt d'une prestation de connaissance même si elle apparait dans le volet conservation.

N. PARANTHOEN (animation PNA) indique qu'il s'agit d'une prestation pour améliorer le protocole et les techniques de régulation de la petite mangouste indienne.

4. Décision « Conservation en mer » n°23 : Le Parc National de la Guadeloupe met en place un suivi de l'évolution des habitats marins et de la fréquentation des tortues marines sur les ZMEL du Grand Cul de Sac Marin et en côte sous le vent.

S. BEDEL (PNG) indique que cette contribution financière du PNG peut être estimée par Simone MEGE et valorisée dans les actions du PNA.

Remarques sur le volet conservation :

C. RINALDI (Evasion Tropicale) indique qu'elle a envoyé plusieurs sollicitations à Martine WHITE (DEAL Guadeloupe) pour alerter sur des dégradation de sites de ponte mais n'a jamais eu de retour. Elle indique que dans le chiffrage, seule la remise en état de sites déjà dégradés est prise en compte. Un budget doit être prévu pour s'occuper des dégradations à venir. Concernant les éco-mouillages, Simone MEGE a indiqué en commission thématique qu'il ne s'agissait pas d'une action à visée conservatoire pour les tortues uniquement. Elle souligne qu'il faudrait aussi inclure les problématiques d'assainissement de l'eau dans les menaces à prendre en compte.

S. BEDEL (PNG) répond sur le sujet des mouillages : le PNG effectue plusieurs actions qui ne sont pas forcément valorisées au titre du PNA. Par exemple, le PNG accompagne des porteurs de projet dans la réflexion technique en amont de leur implantation. La mise en place des mouillages permettra l'interdiction d'utilisation des ancres et donc la préservation des fonds marins, dont les herbiers. Cette action permet donc de préserver l'habitat des tortues, et donc indirectement les tortues elles-mêmes.

J. CHALIFOUR (AGRNSM) indique qu'une audience aura lieu le 13 janvier 2022 au sujet de l'atteinte à l'habitat des tortues marines par la société qui exploite plusieurs restaurants sur la Baie Orientale.

J. PAUWELS (animation PNA) indique qu'un travail est en cours avec la commune du Moule en lien avec Kap Natirel autour de la thématique de la pollution lumineuse à proximité des plages de ponte. Il a été évoqué la possibilité de mener des actions de restauration écologique de la végétation.

C. RINALDI (Evasion Tropicale) revient sur l'absence de réponse de la part de la DEAL concernant ses signalements, notamment pour la mise en place d'une dalle béton devant l'office du tourisme de Malendure. Elle demande s'il s'agit d'un défaut de moyens humains.

M. LAURENT (DEAL Guadeloupe) demande qu'elle est le statut du foncier concerné. Il faudrait plutôt transmettre ces signalements au service PACT de la DEAL [Note post-réunion : Liliane MONTOUT, Responsable de l'unité Gestion de l'Espace Littoral PACT/AGT/GEL, liliane.montout@developpement-

durable.gouv.fr]. Elle indique que Martine WHITE a quitté son poste. Dans l'attente d'un nouveau recrutement, elle va voir où en sont les sollicitations envoyées.

Volet Connaissance

5. Décision « Connaissance » n°3.1 : Animation PNA : pilote la mise en œuvre d'un protocole de suivi par distance-sampling aérien pour collecter des données d'occupation (présence/absence) des Tortue verte et Tortue imbriquée sur les zones d'alimentation côtière de Guadeloupe, Martinique et Saint-Martin.

C. RINALDI (Evasion Tropicale) indique que le budget de 7 680 euros lui semble faible. Deux observateurs sont nécessaires avec une personne qui prend des notes, en plus du pilote. Il faut aussi que ces personnes soient formées et aient les compétences.

N. PARANTHOEN (animation PNA) précise qu'au regard du budget disponible, l'idée serait d'assurer cette action en régie ONF pour limiter les dépenses en personnel. L'équipe d'animation du PNA dispose d'une expérience sur du suivi aérien des tortues marines en Guyane.

C. RINALDI (Evasion Tropicale) ajoute qu'il lui semble plus pertinent d'allouer davantage de moyens sur le suivi aérien la première année, et moins sur le distance-sampling in situ par Manta tow (cf. décision Connais_03.2, estimée à 25 000 €), le choix des sites à suivre sur ce second protocole découlant des suivis aériens. Elle demande si le nombre d'heures prévues (4 passages par an, 4 heures par passage) est suffisant d'un point de vue scientifique.

N. PARANTHOEN (animation PNA) estime que les chances sont faibles pour réussir à estimer une abondance d'après les observations de ce suivi aérien. Ce protocole doit au moins servir à identifier les zones d'occupation sur tout l'archipel, de façon préalable et compélementaire au distance-sampling in situ mis en œuvre sur des sites choisis, qui doit permettre d'obtenir des abondances.

C. RINALDI (Evasion Tropicale) indique qu'il est important de faire plusieurs passages dans l'année, car plus ou moins de tortues seront observées selon la saison.

S. BEDEL (PNG) note qu'au-delà de la dotation financière du PNA, il est possible de solliciter le réseau pour demander une mise à disposition de matériel (par exemple un autogyre). Il ne faut pas se restreindre uniquement pour une question de moyens. À l'époque, il y avait aussi un esprit de collaboration dans la construction du réseau.

N. PARANTHOEN (animation PNA) précise à ce titre que le chiffrage présenté inclut uniquement le coût de location d'un appareil. Un pilote bénévole a proposé ses services gratuitement pour accompagner la mission.

J. PAUWELS (animation PNA) rejoint Caroline RINALDI sur l'idée de mettre davantage de moyens sur les survols aériens en priorité pour 2022, afin de réaliser un suivi suffisant pour tirer des conclusions en termes d'abondance relative et de répartition géographique.

M. LAURENT (DEAL Guadeloupe) est d'accord avec cette proposition pour la première année, puisque ce protocole est un préalable au distance-sampling in situ.

S. BEDEL (PNG) fait remarquer que les observations issues du suivi aérien ne seront pas assez fines pour répondre à l'objectif. Les usagers de la mer et en particulier les marins-pêcheurs pourraient être

sollicités pour avis sur les zones les plus intéressantes à prospecter. Par exemple, elle estime qu'il n'est pas forcément très intéressant de faire des propections aériennes en Côte-sous-le-vent.

V. ANDRE (CNRS) indique que ce type d'information est systématiquement demandé aux pêcheurs rencontrés lors des entretiens dans le cadre du projet TOPASE, or il sera difficile d'en obtenir un retour d'information homogène sur l'ensemble de la Guadeloupe.

6. Décision « Connaissance » n°9 : Commission thématique : propose que les patrouilleurs des suivis « traces » soient formés à la collecte des observations d'accouplement en mer pour les bancariser dans la base de données.

C. RINALDI (Evasion Tropicale) indique que la collecte de données d'accouplement en mer n'a rien à voir avec les patrouilleurs des comptages trace. Il y a très peu de chance d'observer des accouplements depuis la terre. Il faudrait plutôt former des personnes qui travaillent en mer comme les marins-pêcheurs.

M. LAURENT (DEAL Guadeloupe) précise que cette décision fait suite à l'observation d'accouplements pendant des comptages trace à Saint-Martin. L'idée est de pouvoir intégrer cette donnée dans la base. Effectivement il n'est pas question de formation, mais juste d'intégration et potentiellement de valorisation de ces observations lorsqu'elles sont faites de manière opportuniste.

7. Décision « Connaissance » n°10 : Commission thématique : propose que les associations concernées se positionnent pour le COTEC du 7 décembre en Guadeloupe quant au lancement d'une nouvelle consultation pour mettre en œuvre le suivi traces en 2022. Il s'agit d'augmenter les moyens humains et financiers (i.e 22 500 €/an en moyenne entre 2018 et 2020) via une coordination salariée qui s'assure de la bonne mise en œuvre des suivis « traces », d'intégrer les coûts de formation et de simplifier les démarches administratives.

N. PARANTHOEN (animation PNA) demande l'avis des titulaires du marché actuel sur sa reconduction, ou sur la mise en place d'un nouveau marché selon les conditions présentées.

C. RINALDI (Evasion Tropicale) indique qu'elle a besoin de plus d'information.

N. PARANTHOEN (animation PNA) indique que la discussion doit avoir lieu en dehors du COTEC. Il demande qu'elles sont les conclusions issues de la réunion qui a réuni les associations prestataires.

C. LALLEMAND (Kap Natirel) explique que toutes les associations n'ont pas pu être présentes à la réunion. Les titulaires du marché actuel préfèrent aller au bout du marché en cours, ce qui permet de se donner du temps pour réfléchir au nouveau montage proposé. Il en ressort aussi qu'il y a besoin de plus de moyens humains localement : privilégier des relais locaux à un coordinateur global.

N. PARANTHOEN (animation PNA) rappelle qu'en reconduisant le marché actuel, il n'est pas possible d'intégrer le coût de la formation au cahier des charges.

C. LALLEMAND (Kap Natirel) note que le nouveau montage diminuerait le budget alloué à chaque association, puisqu'il y aurait un coordinateur global salarié plus le coût de la formation ajouté.

M. LAURENT (DEAL Guadeloupe) demande une clarification sur la décision du COTEC : est-ce qu'on fait un nouveau marché qui comprend le coût de la formation ou est-ce qu'on garde le marché actuel ? Elle demande aussi s'il est encore temps de faire un nouveau marché si c'est ce qui est décidé.

N. PARANTHOEN (animation PNA) rappelle que suite à cette proposition en commission « connaissance », ce sujet a été abordé à l'occasion d'une réunion bilatérale entre Cécile LALLEMAND et l'équipe d'animation du PNA, afin d'apporter des précisions sur les modalités d'un nouveau marché. Cécile a rapporté ces éléments auprès des associations lors d'une réunion, pour discussion et avis. L'animation du PNA a reçu un avis écrit de la part des associations suite à la réunion qui les a rassemblé, en faveur d'une reconduction du marché actuel pour sa dernière année en 2022. Sauf avis contraire, ce sera donc l'avis retenu par le COTEC.

A. PICAN (Kap Natirel) indique que les associations ont besoin de plus de temps. Les problèmes identifiés par l'équipe d'animation et les solutions proposées ne correspondent pas aux problématiques des associations. Il y a besoin d'une réorientation du marché en fonction des besoins locaux en termes financier et de moyens humains (ex : formation et intégration des bénévoles).

N. PARANTHOEN (animation PNA) indique que la ventilation du budget actuel ne peut pas être modifiée sauf *via* un nouveau marché. Le marché actuel arrivera à son terme fin 2022, il faudra donc en effet rédigé un nouveau marché en 2023, et surtout rechercher des financements pour le lancer.

Volet Sensibilisation

8. Décision « Sensibilisation » n°9 : Sur la base de l'inventaire réalisé par l'animation du PNA, les associations chargées de coordonner les animations en Guadeloupe, Martinique et Saint-Martin se rapprochent de l'animation du PNA pour dresser la liste budgétisée des supports pédagogiques et de communication à créer, commander ou rééditer en 2022, dont : (i) la mise à disposition ou l'élimination des supports existants (flyers, etc.), (ii) la réédition de tout ou partie du kit pédagogique destinés aux enseignants d'une part, et du kit destiné aux animateurs d'autre part, pour les 3 territoires, dont la création d'une nouvelle présentation powerpoint pour le kit « animateur » en Guadeloupe, (iii) la réédition de carnets pédagogiques réalisés par Evasion Tropicale en 5 000 exemplaires et la réédition de l'autocollant « Pa woulé asi sab-la » pour la Guadeloupe, (iv) la reproduction de certains supports abîmés de la caravane en Martinique, (v) la création de silhouette 2D et/ou de maquettes anatomiques 3D pour la Guadeloupe et/ou la Martinique

C. LALLEMAND (Kap Natirel) indique qu'un retour sur les besoins en réédition a été fait en fin d'année dernière. Il ne lui a pas été demandé de produire un budget associé.

N. PARANTHOEN (animation PNA) demande si – à l'image de ce qui a été fait avec le Carbet des sciences en Martinique – il lui serait possible en tant que coordinatrice du marché « animations » de fournir un devis global pour la réédition de supports de communication identifiés. Cela permet d'assurer une vision globale des besoins identifiées par le réseau plutôt que ceux identifiés association par association.

C. LALLEMAND (Kap Natirel) répond que cela devra être rediscuté hors COTEC.

9. Décision « Sensibilisation » n°2 : La CT « sensibilisation » propose la mise en place d'une newsletter annuelle qui fait le bilan des activités du réseau. Ce bilan sera accessible depuis les sites internet pour éviter l'envoi d'emails.

C. RINALDI (Evasion Tropicale) indique que la diffusion d'une newsletter annuelle pourrait aussi cibler France Antilles et d'autres médias, pour une diffusion élargie en dehors du site internet et du réseau. Elle félicite la réalisation du site internet à l'échelle des Antilles, avec une partie spécifique à chaque territoire.

PRESENTATION DU SCENARIO 1 (fourchette basse du budget alloué aux PNA en 2022 : environ 145 000 €)

1. Décision « Sensibilisation » n°11 : CibleS finalise la stratégie et le plan de communication du PNA qui seront communiqués au RTM sur les trois territoires, et assiste l'équipe d'animation des RTM pour la mise en œuvre des actions de lancement et d'entretien sur la base des ressources financières disponibles et des priorités d'action fixées aux COTEC.

C. LALLEMAND (Kap Natirel) demande s'il s'agit du budget pour la finalisation du plan de communication ou pour sa mise en œuvre.

N. PARANTHOEN (animation PNA) répond qu'il s'agit d'un budget pour la mise en œuvre des actions.

Remarques générales

M. LAURENT (DEAL Guadeloupe) rappelle que le budget du financement FEDER est réduit à cause des plafonds de dépenses internes à l'ONF (trésorerie). Cela n'implique pas nécessairement que des actions ne seront pas réalisées, mais qu'elles doivent faire l'objet d'un autre financement à rechercher le cas échéant, par d'autres porteurs que l'ONF. De plus, les actions qui ne peuvent pas être financées dans le cadre du FEDER cette année pourront l'être plus tard.

N. PARANTHOEN (animation PNA) rappelle que le financement FEDER prend fin en 2022. il ne sera donc plus possible de faire des dépenses sur le FEDER au-delà de cette échéance.

J. PAUWELS (animation PNA) ajoute que les plafonds de dépenses de l'ONF pour le PNA sont atteints avec l'ensemble des dépenses liées au FEDER. Il est donc possible d'aller chercher d'autres financements via des appels à projets, mais ils ne pourront pas être portés par l'ONF.

M. LAURENT (DEAL Guadeloupe) fait noter qu'il y a une possibilité que le plafond de dépense de l'ONF au titre des PNA soit plus élevé en 2022, mais ce n'est pas garanti pour le moment.

F. GUIOUGOU (Le Gaïac) demande ce qu'est le plafond de dépenses de l'ONF.

N. PARANTHOEN (animation PNA) explique qu'il s'agit d'une limite en trésorerie. Elle impose par conséquent un arbitrage entre les actions à financer en priorité *via* le FEDER, et celles qui ne bénéficient pas de financement identifié pour le moment, et doivent faire l'objet d'un portage par une autre structure que l'ONF, sans quoi elles ne pourront être mises en œuvre.

C. RINALDI (Evasion Tropicale) demande s'il est possible de réduire le temps de personnel ONF car le coût horaire est élevé.

N. PARANTHOEN (animation PNA) explique les coûts de personnel ONF n'impactent pas les budgets présentés ici. Il ne s'agit que de budgets en charges externes (prestations de service, achat de matériel, frais de déplacement, etc.). Les disponibilités budgétaires exactes en trésorerie allouées par l'ONF à l'équipe du PNA seront connues en janvier 2022. Sous réserve que la mission d'animation des PNA se poursuive à l'ONF après mars 2022, et avec elle le renouvellement des contrats de l'équipe d'animation qui s'arrêtent pour l'instant au 31 mars 2022, on peut toutefois s'engager sur la fourchette basse du budget présentée en scénario 2, à savoir 145 000 € pour les deux PNA. Le scénario n°2 de programmation des actions 2022 atteint 95 400 € de dépenses (50 000 € de dépenses sont réservées pour le PNA pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles, dont le COTEC aura lieu le 14 décembre).

Une nouvelle simulation du budget global sera présentée sur la base des échanges du COTEC et transmise avec le projet de compte-rendu soumis à relecture des participants. Cette simulation augmentera notamment les moyens alloués au suivi aérien (décision n° Connais_3.1) au détriment du budget de 25 000 € qui était prévu pour le distance sampling in situ, pour cette première année de lancement des suivis en mer.

Avis du COTEC Guadeloupe / Saint-Martin n°4 [Programme d'actions 2022 pour la Guadeloupe] :
06. COTEC Guadeloupe : soumet au Comité de pilotage du PNA la programmation d'actions 2022 suivante, déclinée en deux scénarios selon le budget alloué par l'ONF à l'équipe d'animation du PNA (scénario 1 : fourchette budgétaire haute ; scénario 1 : fourchette budgétaire basse) :
Synthèse des commissions thématiques et programmation des actions du PNA Tortues marines en Guadeloupe et Saint-Martin pour l'année 2022.

4. Clôture du COTEC

L'ordre du jour a été épuisé.

N. PARANTHOËN (animation PNA) remercie l'ensemble des participants et félicite les membres du COTEC pour leur participation à l'exercice de programmation des actions 2022. Il indique que les projets de compte-rendu, relevés de décisions et la présentation seront transmis aux participants pour relecture et validation.

Annexe 1 : Liste des personnes présentes au Comité technique n°4 du PNA TM pour la Guadeloupe et St-Martin

Structure	Prénom NOM	Fonction	Contact
AQUASEARCH	Nathalie DUPORGE	Cheffe de projets	n.duporge@aquasearch.fr 06 68 51 31 13
Association Évasion Tropicale (AET)	Caroline RINALDI	Cofondatrice de l'association	evastropic@wanadoo.fr 06 90 57 19 44
Association de gestion de la RN Saint-Martin (AGRNSM)	Julie CHALIFOUR	Chargé de mission scientifique	science@rnsm.org 06 90 34 77 10
Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)	Damien CHEVALLIER	Ingénieur de recherche	damien.chevallier@cnrs.fr 06 12 97 10 54
Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)	Valentine ANDRE	Chargée de mission TOPASE (Guadeloupe)	valentine.andre@iphc.cnrs.fr 06 12 09 97 69
CibleS (agence de communication)	Anne-Emmanuelle ZAMEO	Directrice	aez@lesaa.fr 06 96 35 62 42
Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM)	Liam VILLENEUVE	Chargé de mission	liam.villeneuve@collectivitedemartinique.mq
Comité régional des pêches et des élevages marins des îles de Guadeloupe (CRPMEM-IG)	Héloïse MATHIEU	Chargée de mission	mathieu.crpmem971@orange.fr
Commune du Gosier	Sylvie LOÏAL	Chargée de mission "Territoire Engagé pour la Nature"	sloial@villedugosier.fr 06 90 68 15 60
DEAL Guadeloupe	Claire MAGNARD	Cheffe du pôle biodiversité et adjointe (service RN)	claire.magnard@developpement-durable.gouv.fr 06 90 46 77 00
DEAL Guadeloupe	Mélina LAURENT	Chargée de mission biodiversité marine et politique de conservation	melina.laurent@developpement-durable.gouv.fr 06 90 59 66 15
Direction de la mer Guadeloupe	Lenaïg MOIGN	Chargée de coordination politiques publiques maritimes	lenaig.moign@developpement-durable.gouv.fr 06 90 32 34 69
Grand Port Maritime de Guadeloupe	Lucie NAGAM	Chargée de mission sur le projet Cayoli	l-nagam@port-guadeloupe.com
Kap Natirel (association)	Alice PICAN	Chargée de développement	alice.pican@kapnatirel.org 05 90 03 60 47
Kap Natirel (association)	Alexandra LE MOAL	Bénévole et référente Le Moule	alexandra.lemoal@gmail.com 06 90 68 87 44

Structure	Prénom NOM	Fonction	Contact
Kap Natirel (association)	Cécile LALLEMAND	Référente Gosier - Coordinatrice suivi trace & animations scolaires	cecile.lallemand@destination-eco.fr 06 90 32 22 52
Le Gaïac (association)	Fortuné GUIOUGOU	Président de l'association	legaiac@orange.fr 06 90 45 32 22
Le Gaïac (association)	Gilles	Bénévole	
Office Français de la Biodiversité (OFB)	Julien LOPEZ-PRADO		julien.lopez-prado@ofb.gouv.fr
Office Français de la Biodiversité (OFB)	Dimitri MEDETIAN	Stagiaire sur le statut des tortues marines dans les Conventions internationales	Dimitri.medetian@ofb.gouv.fr
ONF	Nicolas PARANTHOËN	Animateur interrégional des PNA	nicolas.paranthoen@onf.fr 06 90 47 37 32
ONF Guadeloupe	Mylène MUSQUET	Directrice	mylene.musquet@onf.fr 06 90 50 12 81
ONF Guadeloupe	Sophie LE LOC'H	Conservatrice des réserves naturelles de Désirade et Petite Terre	sophie.le-loc-h@onf.fr 06 90 74 35 61
ONF Guadeloupe	Ruben PENIN	Chargé de missions des réserves naturelles de Désirade et Petite Terre	ruben.penin@onf.fr 06 90 90 79 59
ONF Guadeloupe	Julie PAUWELS	Animatrice territoriale du PNA pour la Guadeloupe et Saint-Martin	julie.pauwels@onf.fr 06 90 76 11 70
ONF Guadeloupe	Simon MARTIN-PIGEONNIER	Chargé de mission PNA pour la Guadeloupe et Saint-Martin	simon.pigeonnier@onf.fr 06 90 99 60 73
Parc National de la Guadeloupe	Sophie BEDEL	Cheffe du département « patrimoines »	sophie.bedel@guadeloupe-parcnational.fr 06 90 38 87 75
Tò-Ti-Jòn (association)	Claude FROIDEFOND	Responsable du secteur Tortues marines	totijon971@gmail.com 06 90 48 17 46
Tò-Ti-Jòn (association)	Miriam CHAULET	Présidente	totijon971@gmail.com 06 90 48 17 46